



COMMUNE DE SAULNIERES

Séance du Conseil Municipal du jeudi 16 février 2023

Liste des délibérations

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie à 20 h 30, sous la présidence de **M. LE GUEHENNEC Laurent**, Maire.

Date convocation : 13 février 2023

Étaient présents : MM. LE GUEHENNEC Laurent, DENIEL Franck, GOUVERNEUR Gilles, PHELIPPE Jean, JOURDAN Anne-Sophie, LEFEBVRE Angélique, LEBEAU Christine, CONAND Cathel, BABIN-TOUBA Ludovic, Mme ANTIN Séverine

Absent(s) excusé(s) : MM. ESNAULT Jean-Luc (pouvoir à M. LE GUEHENNEC Laurent), VALOIS Dominique (pouvoir à M. BABIN-TOUBA Ludovic), CIEKAWY Ombeline (pouvoir à Mme LEFEBRE Angélique), BITAULD Fabienne, BARRE Bruno

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme LEBEAU Christine a été désignée à l'unanimité.

Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2023 : approbation à l'unanimité

2023009 | Associations : subventions communales 2023 : ensemble des subventions accordé à l'unanimité

2023010 | Grenier à Sel - projet d'équipement mobilier : délégation de signature au maire pour passer commande et autorisation générale pour solliciter toute subvention : délégation de signature à hauteur de 40 000 € HT et autorisation générale données à l'unanimité

2023011 | Grenier à Sel - projet d'équipement informatique : délégation de signature au maire pour passer commande et autorisation générale pour solliciter toute subvention : délégation de signature à hauteur de 40 000 € HT et autorisation générale données à l'unanimité

2023012 | Liaisons douces : sollicitation d'une subvention au titre du fonds de concours d'investissement 2023 de BPLC : subvention de BPLC sollicitée à l'unanimité

2023013 | Logements sociaux – VRD : validation du chiffrage du SDE35 pour la viabilisation électrique : chiffrage de 7 566, 83 € HT validé à l'unanimité, délégation de signature à hauteur de 10 000 € HT le cas échéant.

2023014 | Logements sociaux – délibération modificative autorisant à nouveau le maire à signer le contrat de VEFA avec l'opérateur Maisons de l'Avenir : autorisation donnée à l'unanimité pour un montant de 861 500 € HT, tout pouvoir pour signer les pièces nécessaires à l'acquisition.

2023015 | Ressources humaines : délibération établissant le ratio promus/promouvables : ratio adopté à l'unanimité

2023016 | Ressources humaines : modification du tableau des emplois : modification adoptée à l'unanimité

Décisions du maire au titre des délégations du Conseil Municipal (article L2122-22 du CGCT)

Décision 20230201 : Monsieur le Maire a procédé à la reprise de 4 concessions temporaires et trentenaires arrivées à expiration.

